

Le 16 octobre 2014

310 P NP DM24

Projet de parachèvement de l'autoroute 19
avec voies réservées au transport collectif à
Laval et à Bois-des-Filion 6211-06-155

Bureau d'audience publique sur l'environnement

**Objet : Mémoire favorable au parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées
au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion**

C'est avec intérêt que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) participe à l'audience publique sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion par le dépôt du présent mémoire.

En effet, étant un des grands employeurs sur la couronne nord de Montréal avec plus de 7 500 employés et scolarisant plus de 40 000 élèves, la Commission scolaire profite grandement du réseau routier sur le territoire et espère influencer la concrétisation dudit projet.

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles s'intéresse et appuie ce projet depuis son annonce comme le démontre la lettre ci-jointe datée du 28 janvier 2012[sic] et accompagnée de la résolution CC-130122-3835.

La CSSMI organise le transport de plus de 21 000 élèves. Pour ce faire, près de 430 véhicules scolaires sont utilisés quotidiennement. Lors des jours de classe, nos véhicules, tant les autobus scolaires que les berlines, effectuent plus de 200 passages, avec ou sans élèves, à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la route 335 à Bois-des-Filion.

La congestion fréquente et prolongée ainsi que les voies d'accès limitées dans ce secteur rendent la planification des transports difficiles et occasionnent des retards et des délais de déplacement considérables pour certains élèves. De plus, la congestion répétée de l'échangeur 640/15 perturbe les déplacements de plusieurs milliers d'élèves sur une grande portion du territoire que nous desservons.

.../2

Le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion aurait sans aucun doute un impact positif sur la planification du transport scolaire, sur la ponctualité de nos véhicules et, par le fait même, des élèves qu'ils transportent vers les écoles.

Les retards dus à la congestion et le manque d'alternative lorsque la circulation est perturbée dans le secteur augmentent le niveau de stress des parents et, par conséquent, influencent négativement la qualité de vie des familles.

En conclusion, la Commission scolaire croit que la réalisation du projet permettrait des temps de déplacement plus raisonnables dans certaines zones névralgiques, ce qui aurait un impact direct sur la vie scolaire et familiale des élèves.

Nous espérons que ce mémoire apportera une réflexion favorable à notre position et nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

La présidente,



Paule Fortier

PF/ram

Direction générale

430, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6
Téléphone : 450 974-7000, poste 2001 • Télécopieur : 450 974-3181 • www.cssmi.qc.ca
paule.fortier@cssmi.qc.ca

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 22 janvier 2013 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE A-19 – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS – RÉOLUTION D'APPUI

Résolution n° CC-130122-3835

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) a pour mission d'organiser des services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de contribuer au développement social, culturel et économique de sa région;

ATTENDU le territoire de la CSSMI et les 40 000 élèves qui fréquentent ses écoles et centres;

ATTENDU que la CSSMI est le plus important employeur de la région des Laurentides;

ATTENDU que le ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, vient de faire connaître publiquement l'hypothèse d'un report des travaux de parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif, pour l'horizon 2020 plutôt que 2015 comme il était prévu;

ATTENDU que le gouvernement du Québec avait pris l'engagement de réaliser le parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif, entre l'autoroute A-440 à Laval et l'autoroute A-640 à Bois-des-Filion;

ATTENDU que le premier ministre du Québec a confirmé publiquement cet engagement le 21 juin 2010 et annoncé l'ouverture du nouveau tronçon pour l'horizon 2015;

ATTENDU que cet engagement a été repris par tous les principaux partis politiques lors de la campagne électorale de 2012, dont les partis formant l'actuel gouvernement et les première et deuxième oppositions officielles;

ATTENDU que ce projet est réclamé par les citoyens de Laval et de la couronne nord de Montréal depuis maintenant 40 ans;

ATTENDU que ce projet permettrait d'apporter une solution à de graves problèmes de congestion, de sécurité, de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre, causés par un débit journalier moyen d'environ 60 000 véhicules à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la route 335 à Bois-des-Filion, soit plus de trois fois la capacité théorique de ladite intersection;

ATTENDU les impacts de cette situation sur le transport des élèves par autobus ou par leurs parents;

ATTENDU que ce projet offrirait à la population de Laval et de la couronne nord une alternative efficace en transport collectif en permettant aux autobus de se rabattre rapidement vers les stations de métro de Laval, en plus d'améliorer la fluidité de la circulation entre la couronne nord et Laval;

ATTENDU que ce projet a déjà reçu l'appui de la Ville de Laval et de l'ensemble des villes, des MRC, des organismes socio-économiques et environnementaux et des autorités organisatrices de transport de la couronne nord, ainsi que de la Conférence régionale des élus des Laurentides;

ATTENDU que ce projet est dûment inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la communauté métropolitaine de Montréal, constituée de 82 villes de la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que ce projet fait partie de la planification de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en vue de la mise en place des voies réservées au transport collectif et d'un stationnement incitatif à Bois-des-Filion;

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

DE DÉNONCER tout report indu du projet de parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif;

QUE le gouvernement du Québec soit requis, au contraire, d'accélérer les investissements en vue du parachèvement de l'autoroute A-19, et notamment la finalisation des études d'avant-projet amorcés depuis 2010 ainsi que les travaux du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), de façon à répondre le plus rapidement possible aux attentes légitimes des populations concernées, en matière de mobilité durable;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de Laval, au ministre responsable de la région de Montréal, au ministre responsable de la région des Laurentides, au ministre responsable de la région de Lanaudière, aux députés et députées de l'Assemblée nationale des comtés de Laval, Laurentides et Lanaudière, au ministre des Transports du Québec, au ministre de l'Environnement du Québec, au président du Conseil du Trésor du Québec, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la Première ministre du Québec.

Adopté

Signé : Mme Paule Fortier, présidente
M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général

Donné à Saint-Eustache, ce 28 janvier 2013.

Copie authentique



Secrétaire général

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 28 janvier 2012

Madame Pauline Marois, Première ministre du Québec
M. Sylvain Gaudreault, ministre des Transports
M. Stéphane Bédard, président du Conseil du trésor
M. Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Madame Nicole Léger, ministre responsable de la région de Laval et de la région des Laurentides
M. Jean-François Lisée, ministre responsable de la région de Montréal
Madame Véronique Hivon, ministre responsable de la région de Lanaudière
Madame Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
À tous les députés et députées de l'Assemblée nationale des comtés de Laval, Laurentides et Lanaudière

Objet : Parachèvement de l'autoroute A-19 – Accélération des investissements
Résolution d'appui de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Résolution n° CC-130122-3835

Mesdames,
Messieurs,

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint une copie certifiée conforme de la résolution n° CC-130122-3835 adoptée par le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) lors de sa séance ordinaire du 22 janvier 2013, étant un appui de la CSSMI au parachèvement de l'autoroute A-19 et à l'accélération des investissements.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,



Paule Fortier

PF/jm

p. j. Résolution n° CC-130122-3835

c. c. Membres du conseil des commissaires – CSSMI
M. Paul Larocque, maire, ville de Bois-des-Filion

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 22 janvier 2013 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE A-19 – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS – RÉOLUTION D'APPUI

Résolution n° CC-130122-3835

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) a pour mission d'organiser des services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de contribuer au développement social, culturel et économique de sa région;

ATTENDU le territoire de la CSSMI et les 40 000 élèves qui fréquentent ses écoles et centres;

ATTENDU que la CSSMI est le plus important employeur de la région des Laurentides;

ATTENDU que le ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, vient de faire connaître publiquement l'hypothèse d'un report des travaux de parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif, pour l'horizon 2020 plutôt que 2015 comme il était prévu;

ATTENDU que le gouvernement du Québec avait pris l'engagement de réaliser le parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif, entre l'autoroute A-440 à Laval et l'autoroute A-640 à Bois-des-Filion;

ATTENDU que le premier ministre du Québec a confirmé publiquement cet engagement le 21 juin 2010 et annoncé l'ouverture du nouveau tronçon pour l'horizon 2015;

ATTENDU que cet engagement a été repris par tous les principaux partis politiques lors de la campagne électorale de 2012, dont les partis formant l'actuel gouvernement et les première et deuxième oppositions officielles;

ATTENDU que ce projet est réclamé par les citoyens de Laval et de la couronne nord de Montréal depuis maintenant 40 ans;

ATTENDU que ce projet permettrait d'apporter une solution à de graves problèmes de congestion, de sécurité, de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre, causés par un débit journalier moyen d'environ 60 000 véhicules à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la route 335 à Bois-des-Filion, soit plus de trois fois la capacité théorique de ladite intersection;

ATTENDU les impacts de cette situation sur le transport des élèves par autobus ou par leurs parents;

ATTENDU que ce projet offrirait à la population de Laval et de la couronne nord une alternative efficace en transport collectif en permettant aux autobus de se rabattre rapidement vers les stations de métro de Laval, en plus d'améliorer la fluidité de la circulation entre la couronne nord et Laval;

ATTENDU que ce projet a déjà reçu l'appui de la Ville de Laval et de l'ensemble des villes, des MRC, des organismes socio-économiques et environnementaux et des autorités organisatrices de transport de la couronne nord, ainsi que de la Conférence régionale des élus des Laurentides;

ATTENDU que ce projet est dûment inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la communauté métropolitaine de Montréal, constituée de 82 villes de la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que ce projet fait partie de la planification de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en vue de la mise en place des voies réservées au transport collectif et d'un stationnement incitatif à Bois-des-Filion;

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

DE DÉNONCER tout report indu du projet de parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif;

QUE le gouvernement du Québec soit requis, au contraire, d'accélérer les investissements en vue du parachèvement de l'autoroute A-19, et notamment la finalisation des études d'avant-projet amorcés depuis 2010 ainsi que les travaux du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), de façon à répondre le plus rapidement possible aux attentes légitimes des populations concernées, en matière de mobilité durable;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de Laval, au ministre responsable de la région de Montréal, au ministre responsable de la région des Laurentides, au ministre responsable de la région de Lanaudière, aux députés et députées de l'Assemblée nationale des comtés de Laval, Laurentides et Lanaudière, au ministre des Transports du Québec, au ministre de l'Environnement du Québec, au président du Conseil du Trésor du Québec, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la Première ministre du Québec.

Adopté

Signé : Mme Paule Fortier, présidente
M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général

Donné à Saint-Eustache, ce 28 janvier 2013.

Copie authentique



Secrétaire général